

**DEL170-2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le **mercredi 13 décembre à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **07 décembre 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 07 décembre 2023
Nombre de présents	48	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 15 décembre 2023
Suffrages exprimés	54	

Conseillers communautaires présents :

Mme Veronique AUDOUY, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gerard LE BAIL, Mme Berengere SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Laurent LAFOURCADE, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT RISTOR, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Pierre STETIN donne pouvoir à M. Yves LOUME,
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX,
M. Pierre STETIN, M. Alain GODOT, M. Henri BEDAT, M. Philippe DELMON,
M. Thierry BOURDILLAS

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : ACHAT TERRAIN NU A LA VILLE DE DAX POUR LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UN NOUVEL OUVRAGE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE,



APPELE F7S

Monsieur le Vice-Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-37,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-4 et L.3112-1,

Vu le Code civil,

Vu l'avis du Domaine en date du 19 septembre 2023,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, dans le cadre de sa compétence « eau » a entamé les démarches nécessaires à la création et l'exploitation d'un nouvel ouvrage de production d'eau potable, appelé F7s, dans les Barthes, lieu-dit « Le Tuc »,

Considérant que ce nouveau forage doit préalablement être autorisé, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau) par arrêté préfectoral, et qu'à cet égard, l'État exige que le futur exploitant justifie de la maîtrise foncière de l'emprise concernée,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a donc sollicité la Ville de DAX afin d'acquérir le foncier nécessaire, comprenant l'assiette du futur forage et le périmètre de protection immédiat,

Considérant que compte tenu de l'intérêt général de ce futur équipement public, la Ville de DAX a accepté de céder l'emprise correspondante, à savoir les parcelles cadastrées CL n° 114 (696 m²) et 116 (573 m²), au prix fixé par le Domaine à savoir 6 350 €,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Article 1 : APPROUVE l'achat des parcelles de terrain nu cadastrées CL n° 114 et 116 pour une contenance totale de 1 269 m², sises lieu-dit « Le Tuc », à la ville de Dax au prix de 6 350 €.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Vice-Président Philippe CASTEL à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Florence ROCCO, Notaire à Dax, ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Vice-Président Philippe CASTEL à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 040-244000675-20231213-DEL170_2023-DE



Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 15 décembre 2023**


Julien DUBOIS
Président du Grand Dax